Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
du Grand Est

Avis n° 2024 - 176		
Commission plénière du 10 octobre 2024 Présidence : David BECU	**Objet** : Liste rouge des Mammifères du Grand Est	**Vote en conseil plénier** : Avis favorable sous condition

Contexte

La réalisation des listes rouges d'espèces menacées à l'échelle d'un territoire permet de disposer d'une vision globale et précise des enjeux de conservation des espèces. Les listes rouges constituent des documents de référence pour orienter les politiques de préservation de la biodiversité, suivre son évolution et sensibiliser sur l'urgence et l'étendue des menaces. C'est pourquoi un vaste programme d'élaboration des listes rouges pour le Grand Est a démarré en 2020. Coordonné par Odonat Grand Est pour la faune, ce programme mobilise largement les experts régionaux des différents groupes taxonomiques.

En ce qui concerne les mammifères, l'élaboration de la liste rouge repose sur le travail de deux groupes de travail ayant mené en parallèle la même démarche: l'un travaillant sur les chiroptères, l'autre sur les mammifères terrestres.

La démarche a consisté à établir dans un premier temps la liste de référence des espèces observées de tout temps en Grand Est pour chacun des sous-groupes puis à identifier dans ces listes les espèces évaluables selon la méthodologie de l'IUCN. Deux comités d'évaluation ont statué sur la catégorisation de chaque espèce sur la base d'un travail de pré-analyse réalisé par des experts d'ODONAT Grand Est.

Sur les 65 espèces de mammifères évalués, 9 espèces sont inscrites en liste rouge, soit 14 % des taxons évalués.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la démarche mise en œuvre et les résultats de la Liste rouge des mammifères du Grand Est.

Supports de réflexion

Documents mis à disposition des rapporteurs :

LR_Mammifères_Synthèse_Septembre2024 (PDF) : Rapport de synthèse en 18 pages

Table_travail_mammifères_terrestres (Excel) : fichier de travail utilisé par le comité d'évaluation pour les mammifèreserrestres

Table_travail_chiroptères (Excel) : fichier de travail utilisé par le comité d'évaluation pour les chiroptères

LISTE_ROUGE_Mammifères_pour_validation (Excel) : Fichier résultat comprenant les catégorisations par espèces ainsi que l'évaluation infrrégionale
Cartes par espèces : EOO_Mammifères_terrestres.zip ; EOO_3gen_Chiroptères.zip ; AOO_Mammifères_terrestres.zip ; AOO_Chiroptères.zip

Présentation en séance par Aurélie Bisch (GEPMA), Dorothée Jouan (CPEPESC Lorraine), Wendy Hahn (ODONAT Grand Est)

Analyse

La somme de travail accompli par les groupes de travail est très importante et l'analyse des documents difficile à réaliser dans le temps imparti.
Les experts rapporteurs trouvent la séparation chiroptères et autres Mammifères pertinente. Si globalement les résultats semblent cohérents, pour certaines espèces des révisions seraient nécessaires et figurent en annexe.
Ces révisions découlent des commentaires méthodologiques suivants :

- Trop de classements se basent sur une tendance nationale avec un manque de données régionales. Le classement DD semblerait plus approprié.
- Les critères chiffrés IUCN ont été remplacés par des menaces diverses (habitat, changement climatique, rénovation énergétique, …), ce qui est plus subjectif et contraire à la méthodologie liste rouge.
- Pour les chiroptères en transit sans population établie, le critère à prendre en compte serait celui pris pour les autres Mammifères, à savoir Nao
- En fonction des espèces, les données semblent quelque fois disparates entre anciennes régions, ce qui a complexifié l'exercice.

Avis du CSRPN

Avis favorable sous condition de revoir la classification des espèces en annexes et de pouvoir en rediscuter au sein de la commission DEP avant la publication finale.

Recommandations

Fait le 5 février 2025

Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN

Annexe

Chiroptères

- Espèces classées en LC

➔Grand Rhinolophe : en prenant en compte l'effectif inférieur à 10000 individus, le classement serait moins favorable. Les dynamiques positives ne sont que très récentes. Nous proposons un classement en un statut plus menacé

➔Petit Rhinolophe : idem que pour le Grand Rhinolophe

- Espèces classées en NT

➔Pipistrelle commune : aucune donnée dans le GE ne laisse supposer une baisse des effectifs et/ou une baisse des AOO. Nous proposons un classement en un statut moins menacé

➔Murin de Daubenton : peu de données disponibles mentionnées dans le commentaire. Il est de ce fait difficile de disposer d'une vision réaliste des effectifs présents et de la réalité des AOO-EOO. Nous proposons un classement en DD.

➔Murin d'Alcathoe : espèces forestières discrètes. Il est de ce fait difficile de disposer d'une vision réaliste des effectifs présents et de la réalité des AOO-EOO. Nous proposons un classement en DD.

➔Murin de Bechstein : idem Murin d'Alcathoe

- Espèces classées en CR

➔ Minioptère de Schreibers : les individus observés sont considérés comme en transit. Il n'y a pas de reproduction dans le GE. Nous proposons un classement en Nao

Autres Mammifères

- Espèces classées en Nao

➔ Loup : comparativement au Chacal doré, une classification équivalente en Nao pour les 2 espèces ne parait pas équilibrée. Le loup est autochtone, suivi avec précision, les effectifs sont estimés à moins de 50 individus mâtures; le Chacal doré est allochtone. Nous proposons un classement en un statut plus menacé pour le Loup.

- Espèces classées en LC

➔Crocidure leucode : tendance dans le GE est plutôt à la baisse si on se base sur les données disponibles et zone d'occupation (AOO) faible. Nous proposons un classement en un statut plus menacé

➔Musaraigne carrelet : tendance est inconnue au niveau régional, la zone d'occupation semble être en régression. Nous proposons un classement en DD ou un statut plus menacé.

➔Musaraigne couronnée : idem que la Musaraigne carrelet

➔Musaraigne pygmée : idem que la Musaraigne carrelet

➔Chat forestier : l'hybridation apparaît tellement importante et impacte l'analyse des données. Nous proposons un classement en DD ou un statut plus menacé.

- Espèces classées en NT

➔Loir : les données ne sont pas forcément représentatives de la réalité du fait d'absence de protocole de suivi spécifique et compte tenu de la discrétion de l'espèce. Ne faut-il pas l'indiquer en commentaire ?

➔Muscardin : même commentaire

➔Putois : même commentaire
➔Hermine : même commentaire
➔Crossope aquatique : même commentaire

- Espèces classées en EN
➔Campagnol amphibie, les données de présence (AOO) semblent refléter des répartitions anciennes prenant en compte la confusion *Arvicola sapidus* et *Arvicola terrestris* « forme aquatique ». La présence *d'Arvicola sapidus* semble improbable en Meuse et dans les Ardennes.
➔Loutre, le commentaire « population d'individus matures estimée à moins de 250 individus matures » parait trop optimiste et pourrait être remplacé par : « population représentée par quelques individus" dont l'avenir reste incertain. Les effectifs sont estimés à moins de 50 individus mâtures. Nous proposons un classement en un statut plus menacé.